



## PROCES VERBAL

---

Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale  
jeudi 6 mars 2025



## MEMBRES PRESENTS

### Le Président :

Éric BERDOATI

### Les Elus :

Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président

~~Mireille GUEZENEC~~

Jean-Claude TREMINTIN

Virginie RECHAIN

Diane MICHOUDET

Nicolas PUJOL

Rafael MAYCHMAZ

~~Alain MONTET~~

### Les Représentants des associations :

Gérald AUTIER

Claude BOGACZ

~~Isabelle GANGZ~~

Vincent NOEL

~~Catherine PERRAUDEAU~~

Henri ROISIN

Gisèle THOMAS

Marc TIHY

### Le pouvoir suivant a été donné :

Mireille GUEZENEC à Jean-Christophe PIERSON

### Assistaient également à la réunion :

Nathalie BERNARD, Directrice générale des services

Catherine TRABOUYER, Directrice du service des Finances

Sylvie SOIRAT, responsable du CCAS



## SOMMAIRE

<b>A. DELIBERATION</b>	<b>4</b>
1. Désignation d'un secrétaire de séance .....	4
<b>B. ADOPTION DU PROCES VERBAL</b>	<b>4</b>
<b>C. DELIBERATIONS</b>	<b>4</b>
1. Débat d'Orientation Budgétaire .....	4
2. Signature de contrats .....	6
3. Aide sociale légale.....	6
4. Aide sociale extra-légale.....	7
<b>D. QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>7</b>



## A. DELIBERATION

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide :

**N° 11 : DE NOMMER**, secrétaire de séance, Sylvie SOIRAT, responsable du Centre Communal d'Action Sociale.

[La délibération est adoptée à l'unanimité](#)

## B. ADOPTION DU PROCES VERBAL

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du jeudi 6 février 2025 est adopté à l'unanimité.

**Jean-Christophe PIERSON** répond aux questions posées par Rafael MAYCHMAZ lors de la séance du 6 février 2025 :

*Combien de seniors ont été inscrits en 2024 à chaque sortie ayant donné lieu à un contrat présenté en Conseil d'Administration ?*

- Pour chacune des 3 sorties en question, le maximum de seniors accepté, acté par contrat, était de 38 personnes.

- Pour chacune, 38 seniors ont participé.

- Pour des raisons RGPD, les listings des personnes inscrites en liste d'attente n'ont pas été gardés; de mémoire, les agents de l'Espace d'animation des Coteaux estiment leur nombre à 4 seniors par sortie.

Au vu des défections pour raison de santé, 2 personnes inscrites en liste d'attente ont pu participer à l'une des sorties, 1 personne inscrite en liste d'attente à une autre.

*Où sont préparés les repas servis au sein des Résidences Les Heures-Clares et Les Jours-Heureux ?*

- Ces repas sont livrés par la société COGEREST, située dans le 77 (LIEUSAIN).

*Combien y a-t-il de seniors, bénéficiaires du portage de repas à Saint-Cloud ?*

- Comme expliqué lors du Conseil d'Administration, seul le nombre de personnes, bénéficiaires de ce service par le biais de l'association Aides et Soins 92 Centre, peut être connu ; en sachant que beaucoup d'autres prestataires, contactés directement par les seniors, délivrent ce type de service sur la commune.

- Il est chiffré 25 bénéficiaires par l'association Aides et Soins 92 Centre.

## C. DELIBERATIONS

### 1. Débat d'Orientations Budgétaires

Compte tenu de l'exposé ci-dessous de Monsieur le Vice-Président qui présente les orientations budgétaires 2025 envoyées aux membres du Conseil d'Administration préalablement à cette séance, en détaillant certains points principaux :

Le Conseil :

**N° 12 : PREND ACTE** de la présentation par le Vice-Président, des orientations budgétaires pour l'année 2025, qui a donné lieu à un débat dans les dix semaines précédant le vote du budget.

[La délibération est adoptée à l'unanimité](#)



## 1 – Bilan de l'année 2024 :

- Il est à noter une augmentation des dépenses consacrées aux Chèques d'Accompagnement Personnalisé ; ce dispositif est très utilisé par les travailleurs sociaux, qui, parallèlement, ont sollicité moins d'aides financières auprès du Conseil d'Administration.

- Les dépenses consacrées à l'Allocation Mensuelle sont équivalentes à celles 2023.

- Les dépenses consacrées à la subvention versée à l'ARPAVIE sont conformes aux montants de participation aux frais de repas servis dans les deux Résidences Autonomie votés en Conseil d'Administration.

**Gérald AUTIER** pense qu'il y a une « coquille » concernant le montant de participation noté pour les Jours Heureux : 0,90 € par personne et par repas.

→ **Jean-Christophe PIERSON** répond par la négative : il s'agit bien du montant voté en Conseil d'Administration et il rappelle, pour mémoire, les discussions autour du sujet.

- La légère diminution du budget alloué au secteur animation a toutefois permis de maintenir et de développer une grande diversité d'activités.

Les nombres de participants à chacune en témoignent ; à noter que la comptabilisation du nombre de participations diffère selon les activités : par exemple, pour 1113 participations concernant les après-midi jeux, une personne venant plusieurs fois est comptabilisée à chaque fois, tandis que les 18 participations à l'atelier d'écriture concernent 18 personnes distinctes.

- A l'examen du Compte Administratif 2024, il est à noter que le résultat de l'exercice en section de fonctionnement est de nouveau négatif et de manière plus importante qu'au Compte Administratif 2023. Ce sont les reports successifs des résultats des exercices précédents, très excédentaires, notamment en 2020 (34 000€), en 2021 (22 000€) et en 2022 (14 000€) qui permettent un résultat de clôture encore bien excédentaire malgré sa diminution.

Il apparaît donc combien le montant de la subvention versée par la Ville revêt une importance majeure car il permet d'équilibrer le budget.

**Rafael MAYCHMAZ** demande s'il y aurait possibilité d'effectuer des placements compte-tenu de l'excédent du résultat de clôture ?

→ **Catherine TRABOUYER** répond par la négative, la réglementation ne permettant pas à un CCAS de procéder à des placements.

**Vincent NOEL et Gérald AUTIER** relèvent qu'il y a donc eu des années avec forts excédents, mais que ces résultats positifs sont « grignotés » depuis 2 ans.

## 2 – Orientations 2025 :

- Il est à noter que le budget alloué aux dépenses de fonctionnement est en diminution, tout en incluant certaines marges de manœuvre par rapport aux dépenses chiffrées comme étant à réaliser.

**Rafael MAYCHMAZ** demande si cette marge n'est pas responsable « d'argent qui dort » ?

→ **Jean-Christophe PIERSON** explique que cette marge est indispensable car :

- elle permet d'appliquer une politique et de pouvoir répondre aux nécessités de fonctionnement du CCAS.
- si le montant de la subvention versée par la Ville était diminué de manière conséquente, il serait très difficile, l'expérience le prouve, d'en envisager une forte ré-augmentation quand les besoins en feront sentir la nécessité. Il rappelle que le montant de la subvention versée par la Ville était de 270 000 € en 2021, 260 000 € en 2022 et en 2023, 250 000 € depuis 2024.

- Il est à noter que le budget alloué aux secours et aides aux seniors est en légère diminution, notamment du fait de :

- la diminution de la subvention versée à l'ARPAVIE ; pour mémoire, cette diminution est fonction des nouveaux calculs des coûts des repas servis dans les deux Résidences Autonomie tout en prenant en compte l'augmentation à venir probable du nombre de bénéficiaires (nouveaux entrants alors que beaucoup de logements vides en 2024).
- la diminution de l'enveloppe budgétaire allouée aux colis de fin d'année, en fonction de la diminution du nombre de bénéficiaires (décès, entrées en établissement, conditions de ressources).



**Gisèle THOMAS** s'interroge sur le nombre de centenaires bénéficiaires de cadeaux.

→ **Jean-Christophe PIERSON** répond qu'ils sont de plus en plus nombreux.

**Vincent NOEL** demande si les anniversaires de ces centenaires donnent lieu à cadeaux à compter de leurs 100 ans ou seulement pour leurs 100 ans?

→ Seulement pour leurs 100 ans.

**Rafael MAYCHMAZ** demande si les seniors restent de plus en plus à leur domicile ?

→ **Jean-Christophe PIERSON** ne dispose pas d'un chiffre en la matière, mais l'augmentation du vieillissement de la population et du maintien à domicile est une réalité.

- Il est à noter que le budget alloué aux secours et aides aux familles et personnes isolées est équivalent à celui 2024.

Il convient de maintenir ce budget pour pouvoir répondre à une éventuelle augmentation des demandes.

L'enveloppe budgétaire allouée aux jeunes âgés de 16 à 20 ans, porteurs de handicap, est évaluée en fonction du nombre de bénéficiaires toujours déjà identifiés lors de l'élaboration du budget.

- Concernant les dépenses de fonctionnement du secteur animation, il convient de noter le budget alloué aux frais de transport par cars : **Jean-Christophe PIERSON** insiste sur la nécessité de cette budgétisation car elle permet de sécuriser les sorties organisées qui pourront toujours se dérouler même en l'absence de cars « Ville ».

**Gisèle THOMAS** confirme qu'il est parfois difficile pour les associations d'obtenir la mise à disposition d'un car de la Ville pour des activités.

**Rafael MAYCHMAZ** demande si cela provient d'un problème de stockage des véhicules ? Est-ce pour cela que le nombre de cars « Ville » est en diminution ?

→ **Jean-Christophe PIERSON** répond par la négative. La cause en est le coût.

**Rafael MAYCHMAZ** demande si en cas de location d'un car, le coût comprend la mise à disposition d'un conducteur ?

→ **Jean-Christophe PIERSON** : oui

- Concernant le repas de l'Amitié, il convient de rappeler qu'a été augmenté le maximum du coût du repas par personne à 70 € ; ceci a permis la belle prestation de 2024.

### 3 – Conclusion :

Le budget 2025 permettra le maintien de l'ensemble des actions du CCAS et des activités de l'Espace d'animation des Coteaux, de répondre à toute augmentation des demandes de secours et aides, tout en tenant compte des dépenses et des recettes effectivement réalisées en 2024.

**Rafael MAYCHMAZ** demande s'il s'agit du dernier Débat d'Orientation Budgétaire avant les élections municipales ?

→ **Jean-Christophe PIERSON** répond par la négative. Il y en aura un encore en mars 2026.

**Rafael MAYCHMAZ** demande s'il est possible d'avoir un retour sur les actions engagées suite aux préconisations de l'ABS ?

→ **Jean-Christophe PIERSON** : oui bien-sûr. Une ABS est très importante et à mener après chaque élection municipale.

Départ de Jean-Claude TREMINTIN

## 2. Signature de contrats

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

**N° 13 : AUTORISE** Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec l'Office de Tourisme Rambouillet Territoires – (1 rue du Général de Gaulle – 78120 RAMBOUILLET), représenté par Madame Anne - Françoise GAILLOT – Présidente, pour l'organisation d'une sortie à RAMBOUILLET, mercredi 9 avril 2025. Le coût de cette prestation, pour un groupe de 38 seniors maximum s'élèvera à :

- 33,60 € TTC (trente-trois euros et soixante centimes TTC), par personne pour le déjeuner au restaurant.



- 9,50 € exonérés de TVA (neuf euros et cinquante centimes exonérés de TVA), par personne pour le billet d'entrée au château (château, jardin, laiterie de la Reine, chaumière aux coquillages, centre de médiation).
- 1 gratuité du repas et des visites pour le chauffeur.

Auxquels s'ajoutent :

- un coût forfaitaire de 320 euros exonérés de TVA (trois cent vingt euros exonérés de TVA) pour la visite guidée « du château et d'une partie des jardins » correspondant à deux forfaits de 160 € exonérés de TVA (cent soixante euros exonérés de TVA) par groupe de 20 personnes.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**N° 14 : AUTORISE** Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec l'association « XY-ZYK », 13 rue Victor Hugo, 91220 LE PLESSIS-PATE, représentée par Madame Priscilla MANDEREAU, Trésorière, pour l'animation musicale comprenant quatre artistes (2 guitaristes, 1 violoniste, 1 guitariste chanteur) du goûter qui se déroulera jeudi 19 juin 2025, au sein des Résidences Lelégard, 1 rue Lelégard, 92210 Saint-Cloud, animation musicale qui comprendra :

- une animation musicale « Paris Gypsy » avec 2 guitaristes et 1 violoniste dans la salle de spectacle.
- une animation musicale avec 1 guitariste chanteur, en déambulation auprès des personnes alitées.

Le coût de cette animation musicale s'élèvera à :

- 1 050 euros non assujetti à la TVA (Mille cinquante euros non assujetti à la TVA) pour l'animation « Paris Gypsy ».
- 350 euros non assujetti à la TVA (Trois cent cinquante euros non assujetti à la TVA) pour l'animation en déambulation.

Soit un total de 1 400,00 € non assujetti à la TVA (Mille quatre-cent euros non assujetti à la TVA), et payé sur présentation de facture après la prestation.

La délibération est adoptée à l'unanimité

**Jean-Christophe PIERSON** tient à témoigner combien l'animation musicale déambulatoire est émouvante : il a vu des personnes alitées manifester immédiatement leur intérêt, chanter, sourire...

### 3. Aide sociale légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'émettre un avis favorable pour les demandes suivantes :

**N° 15 et N° 16** : Renouvellements de la prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en établissement.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité

## D. QUESTIONS DIVERSES

### 1. SST8

**Vincent NOEL** souligne qu'une nouvelle fois, aucun travailleur social n'a envoyé de dossiers de demandes d'aides financières. Concernant le SST8, le turn-over de travailleurs sociaux continue à être incessant.

**Rafael MAYCHMAZ** demande qu'elle en est la raison ?

→ **Vincent NOEL** pense que la réorganisation du SST8 est démotivante : les travailleurs sociaux n'y retrouvent plus le cœur même de leur métier (proximité, accompagnement...) et ne restent donc pas.

→ **Jean-Christophe PIERSON** relève qu'il s'agit là d'un vrai problème sur la filière sociale.



## 2. Aide sociale

**Jean-Christophe PIERSON** explique que le budget Aide Sociale du 92 a dépassé le milliard d'euros. Cela semble très élevé, mais revêt toute son importance au travers des deux dossiers « Aide Sociale à l'Hébergement » présentés au Conseil d'Administration ce soir : sans ce financement, que feraient les deux usagers qui ont pu ainsi intégrer des Résidences Autonomies ?

**Virginie RECHAIN** s'interroge sur la participation des enfants.

→ **Sylvie SOIRAT** explique que les obligés alimentaires (enfants sur le 92, enfants et petits-enfants sur d'autres départements) sont tenus à participer financièrement (dossier à compléter pour le département concerné) et qu'il y a également récupération sur succession.

Les dates des prochains Conseils d'Administration sont fixées comme suit :

- **Mardi 1<sup>er</sup> avril 2025**, salle des Conseillers, à 18 heures : séance traditionnelle + vote du budget
- **Mardi 20 mai 2025**, salle des Conseillers, à 18 heures : séance traditionnelle
- **Jeudi 19 juin 2025**, salle des Conseillers, à 18 heures : séance traditionnelle

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h00.